

x

x

x

AFFAIRE N°17/1 - Transfert du bail passé entre l'Association sportive "LA FRANCO" et la SIDR au profit de la Ville de Saint-Denis, pour la location du stade des "DEUX-CANONS".

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par lettre en date du 19 février 1976, le Président de l'Association Sportive "LA FRANCO" m'a fait savoir que son comité directeur était disposé à effectuer le transfert du bail passé avec la SIDR pour une durée de 30 ans de 1967 à 1997, pour la location du stade des DEUX-CANONS, au profit de la Ville de Saint-Denis.

Je crois toutefois devoir vous préciser que ce transfert est envisagé sous réserve d'un droit d'utilisation privilégié du stade par ce club.

Je vous demande en conséquence, Mesdames et Messieurs, de vous prononcer sur le transfert de ce bail assorti de la réserve précitée, au profit de la Ville de Saint-Denis.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

Vu
S^t Denis le
31/3/76
sur le préfet et
sa délégation
le Directeur des
Finances et des
Collectivités locales
Signé : PASTOR
sur que conforme
le chef de bureau
délégué
MONTEIL